

<b>N° 9</b>	<b>Axe 1 – objectif 3 – action 1</b>
<b>AXE</b>	Préserver un environnement favorable à la santé
<b>Objectif stratégique</b>	Améliorer la qualité de l'eau potable sur le territoire
<b>Action</b>	Accompagner les services dans <b>l'amélioration de la qualité microbiologique de l'eau potable</b>
Objectif(s) opérationnel	Bonne qualité sanitaire de l'eau potable Bonne gestion des réseaux d'eaux Amélioration des compétences
Pilote(s) de l'action	CCD, ARS, les communes et syndicats responsables de la production distribution d'eau
Partenaires de l'action mobilisés	ARS, Département, Agence de l'eau (contrat Eau et Climat), Préfecture
<b>Mise en œuvre</b>	
Descriptif de l'action (étapes de réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un service mutualisé pour appui à la gestion des services d'eau potable</li> <li>• Lancement de la démarche PGSSE pour l'ensemble des gestionnaires eau potable de la CCD</li> <li>• Construire un programme de priorisation pour l'amélioration de la qualité sanitaire de l'eau potable <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etablir les niveaux de priorités des réseaux d'eau potable classés en mauvaise qualité</li> <li>○ Identifier les mesures nécessaires pour améliorer la qualité sanitaire des eaux distribuées (modalités de gestion, traitement, PGSSE...)</li> <li>○ Identification des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité (DETR, Contrat avec l'AE)</li> <li>○ Evaluer annuellement le programme de priorisation dans le cadre d'une revue de projet annuelle avec les communes, CCD, ARS et autres acteurs de l'eau</li> </ul> </li> <li>• Etablir des liens de coopération renforcés entre l'ARS et le service mutualisé eau de CCD : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La CCD est l'interlocuteur privilégiée de l'ARS pour relai auprès des communes des informations, ressources relatives à la qualité sanitaire de l'eau.</li> <li>○ L'ARS appui la CCD dans son rôle d'appui à la gestion (informations, ressources et orientations)</li> </ul> </li> <li>• Définition, pour les avis, d'un processus de prise en compte des enjeux sanitaires de l'eau potable (captages et qualité) en fonction des priorisations et de l'avancement de la revue de projet annuelle.</li> </ul>
Public(s) cible(s)	Communes du territoire Diois
Secteur géographique	territoire Diois
Année du début de l'action	2026
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat
Facilitants identifiés	Mise en place d'un service mutualisé eau/assainissement DETR Contrat Eau et climat 2026 / 2028 PGSSE
Freins identifiés ou à lever	Décision des communes d'adhérer au service mutualisé et contenu Budgets des communes
Indicateurs de moyen	Nombre de réunions, de communes accompagnées
Indicateurs de résultats (mise en œuvre de l'action, public cible ...)	Qualité microbiologique de l'eau potable Degré de connaissance des services (nombre de schémas directeurs...) Réalisation de PGSSE Nombre de traitements mis en place